

Nombre de membres du Bureau :  
- en exercice : 20  
- membres présents : 17  
- suffrages exprimés : 17  
- pour : 17

**DÉLIBÉRATION n° B2018/213**

L'an deux mille dix-huit et le 09 novembre à 18 heures 30, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

**Présents** : Bernard PLANO, Henri FORGUES, Catherine CORREGE, Michel SICARD, Elisabeth DUCUING, Alain PIASER, Monique MARTIN, Roger LACOME, Jean-Paul COMPAGNET, Suzanne SIMOIS, Bruno FOURCADE, Joël DEVAUD, Jean-Pierre CABOS, François DABEZIES, Fabienne ROYO, Alain DUCASSE, Joëlle ABADIE

**Absents excusés** : Nathalie SALCUNI, Jean-Claude CLARENS, Laurent LAGES

**Objet** : Finances - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint-Arroman pour le financement de travaux sur bâtiments publics communaux et patrimoine communal

Vu les articles 5111-4 et suivants du CGCT,

Vu l'article L. 5214-16-V du CGCT,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Saint-Arroman sollicitant un fonds de concours d'un montant de 1 572 € à la CCPL pour l'opération : Travaux sur bâtiments publics communaux et patrimoine communal - Réhabilitation de l'ancien presbytère.

Vu le plan de financement de l'opération,

Dépenses	En € HT	Recettes	En € HT
Opération de travaux sur bâtiments publics communaux et patrimoine communal	31 334.00	Subventions	20 976.62
		Fonds de concours CCPL	1 572.00
		Autofinancement commune	8 675.88
<b>Total</b>	<b>31 334.00</b>	<b>Total</b>	<b>31 224.50</b>

**LE BUREAU**

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

**DECIDE**

- d'accorder un fonds de concours d'un montant de 1 572 € à la commune de Saint-Arroman pour le financement de l'opération de travaux sur bâtiments publics communaux et patrimoine communal.

Pour copie conforme,

Le Président  
Bernard PLANO

Affichée le **23 NOV. 2018**

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20181109-2018-213B-DE  
Date de télétransmission : 23/11/2018  
Date de réception préfecture : 23/11/2018